

**ALLIER**

FNEC-FP-FO 03, 1 rue Lavoisier 03100 Montluçon ; Tél: 04 70 02 51 40  
fnecfp.fo03@gmail.com;

**CANTAL**

FNEC-FP-FO 15, 7 Place de la Paix 15000 Aurillac ; Tél: 04 71 48 41 19  
snfolc15@gmail.com;

**HAUTE LOIRE**

FNEC-FP-FO 43, 1 Avenue St Flory, 43000 Le Puy ; Tél. : 04 71 05 43  
snfolc.43@orange.fr;

**PUY DE DOME**

FNEC-FP-FO 63, 38 Rue Raynaud, 63000 Clermont; Tél: 04 73 91 38 38  
fnecfpfo63@gmail.fr;

## COMPTE-RENDU DE LA FNEC FP FO DU CHSCT A DU 6 DÉCEMBRE 2021

### ORDRE DU JOUR

**EREA de Brioude** : L'action syndicale fait bouger les choses ! (page 2)

**Point relatif à la situation sanitaire** : Le ministre organise le chaos dans les écoles et poursuit son entreprise de destruction des statuts et du droit à la scolarisation. (page 3)

**Enquête Paul CONSTANS** (page 4)

**Suivi de l'enquête Chamalières** (page 4)

**Fiche DGI Joseph CONSTANT MURAT CANTAL** (page 4)

**Rapport d'activité de l'ISST** (page 4)

**Rapport des médecins de Prévention** (page 4)

### DÉCLARATION DE LA FNEC FP FO AU CHST-A DU 6 DÉCEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs,

La FNEC FP FORCE OUVRIERE tient à apporter en introduction à cette déclaration tout son soutien à la grève générale qui a lieu en Guadeloupe et en Martinique à l'appel d'une large intersyndicale.

Elle condamne la répression, les sanctions et les poursuites à l'égard des militants syndicalistes. En Guadeloupe et Martinique, comme en France Métropolitaine, la FNEC FP FO dénonce les mesures liberticides liées à la situation sanitaire et condamne les nouvelles mesures du gouvernement qui renforcent encore l'arsenal répressif de l'état d'exception mis en œuvre par la loi dite « d'urgence sanitaire ». Avec sa Confédération, elle en exige l'abandon ainsi que celle du pass sanitaire et de l'obligation vaccinale. A ce sujet, elle dénonce la pression exercée sur des collègues de l'académie pour présenter leur pass sanitaire lors de formations et de réunions.

Pas une leçon n'a été tirée de la crise. Alors que la FNEC FP FO réaffirme que le meilleur des gestes barrières c'est la création de postes statutaires. C'est tout l'inverse que le ministre fait. La situation ne cesse de s'aggraver au cours de cette année scolaire :

-Les remplacements ne sont pas faits. 61 classes d'écoles publiques du Puy de Dôme étaient fermées jeudi dernier, pas pour cause de COVID mais parce qu'il n'y a pas assez de remplaçants.

- Alors que des dizaines de GEVASCO ne peuvent être finalisés faute de psychologues scolaires, de médecins scolaires ou d'enseignants référents en nombre suffisant repoussant aux calendes grecques les notifications des élèves en situation de handicap, vous suspendez des personnels indispensables ou refusez de remplacer les personnels absents. La FNEC FP FO demande la réintégration immédiate de tous les personnels suspendus. A l'Education Nationale, comme dans l'hôpital public, on ne peut se payer le luxe de se priver de milliers de personnels indispensables.

- Alors que près de 60 AESH dans l'Académie ont démissionné depuis le début de l'année et que vous en avez licencié au moins une dizaine d'autres, vous poursuivez la politique des PIAL qui dégrade leur condition de travail et diminue les temps d'accompagnement des élèves notifiés, tournant le dos aux revendications : un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH, l'abandon des PIAL.

- Vous entendez mettre en place un nouveau protocole reposant sur les tests systématiques qui ne pourra pas plus que les précédents être mis en œuvre, puisque les personnels dont c'est le travail ne sont pas là et que la médecine scolaire est exsangue. Pire, ce nouveau protocole se résume à l'instauration d'une nouvelle forme de pass sanitaire pour les élèves dont les personnels devraient vérifier le statut virologique et vaccinal. C'est la catastrophe dans les écoles, comme à Monistrol sur Loire où suite à des cas de COVID chez des élèves, les enseignants ont passé leur journée à vérifier et trier les élèves au compte-goutte au lieu d'enseigner. Oui, le seul objectif du Ministre se limite à afficher que les classes demeureront ouvertes même s'il n'y a pas d'élèves dedans. Il poursuit dans son choix mortifère pour l'école publique, pour le droit à la scolarisation et pour l'obligation scolaire, d'exclure de classe de nombreux élèves qui ne sont pas malades. La FNEC FP FO considère que ces dispositions n'ont strictement rien à voir avec les missions des personnels et constituent une dérive inquiétante. Elle refuse la remise en cause du secret médical, du statut et des missions des personnels au nom de la « situation sanitaire ».

- Alors que les personnels défendent leur liberté pédagogique individuelle et n'acceptent pas les « formations formatages » (constellations,

plans maths/plan français,...), ils ne comprennent pas l'empressement du ministre à mettre en œuvre la formation imposée « laïcité et valeurs de la République ». Encore une fois cela ne répond pas à leur demande et les instrumentalise.

- Avec la mise en place des évaluations des établissements, le ministère renforce sa logique d'évaluation permanente et augmente encore la charge de travail des personnels de fait obligés de rentrer dans le processus. Cette évaluation cherche à rendre les personnels seuls responsables des résultats de leurs élèves et des problèmes rencontrés. La FNEC FP demande l'arrêt immédiat des évaluations des établissements.

Il ya donc urgence à prendre les mesures nécessaires :

- A l'hôpital public, il faut cesser les fermetures de lits et de services. La FNEC FP se félicite de la réussite de la manifestation du 4 décembre sous les fenêtres de Monsieur VERAN grand artisan de la dévastation de l'hôpital public
- A l'Education Nationale, il faut immédiatement créer les postes nécessaires et ouvrir les listes complémentaires des concours.

Alors que le Ministre continue de profiter de la crise sanitaire pour mettre en œuvre ses contre-réformes, la résistance et la colère sont là partout :

- Avec les 3000 AESH mobilisés le 19 octobre sous les fenêtres du Ministre Blanquer, la FNEC FP FO continue d'exiger que ces personnels soient immédiatement sortis du seuil de pauvreté dans lequel il les maintient et qu'un vrai statut avec un vrai salaire leur soit appliqué
- Avec les milliers de personnels du 1<sup>er</sup> degré qui prennent des motions un peu partout dans un cadre intersyndical, la FNEC FP FO demande le retrait de la loi RILHAC qui tente d'avancer vers un statut de directeur et un management d'entreprise
- Avec les milliers de collègues, la FNEC FP FO demande l'arrêt de l'expérimentation marseillaise qui n'a d'autre but que de briser le caractère républicain de l'école et le statut de fonctionnaire d'état de ses maîtres
- Avec des milliers de personnels du 2<sup>e</sup> degré qui là aussi dans un cadre souvent intersyndical avec la FNEC FP FO demandent l'arrêt de la mise en œuvre des plans locaux d'Evaluation qui dynamitent le Baccalauréat comme diplôme national
- Avec des millions de salariés, FORCE OUVRIERE exige l'augmentation des salaires et l'ouverture des négociations sur l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique là où le ministre nous oppose ses mesurette anti statutaires issus de son Grenelle tel que le plan de requalification de la filière administrative, la participation à la PSC, une pseudo revalorisation indiciaire des échelons 1 à 7 des enseignants,...

La FNEC FP FORCE OUVRIERE soutient toutes ses actions de résistance et appelle à les amplifier. Elle invite les personnels à se réunir et à décider des moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir ces revendications.

## EREA DE BRIOUDE

### L'ACTION SYNDICALE FAIT BOUGER LES CHOSES !

Depuis deux ans, la situation de l'Etablissement est très difficile pour les personnels de l'EREA de Brioude (désorganisation de l'internat éducatif, dégradation des conditions de travail, non remplacement des personnels absents, désengagement de la direction, de l'Inspection Académique et du Rectorat, absence de soutien des personnels agressés ou mis en difficulté)

A la demande des personnels qui n'acceptent plus la dégradation de leurs conditions de travail, la FNEC FP FO a obtenu qu'une visite du CHSCT-A ait lieu en juillet 2021.

Suite à l'agression d'une enseignante par un élève en octobre, les représentants FO ont mis en œuvre une procédure d'alerte qui a abouti, pour la première fois dans l'académie, à une enquête du CHSCT-A.

#### RÉSULTATS DE L'ACTION SYNDICALE

- La visite du CHSCT-A a permis de préserver l'internat éducatif sous la responsabilité des enseignants spécialisés jusqu'à 21h pour l'année 2021/2022 ;
- Le rapport d'enquête validé par le représentant FO et l'administration, détaille un protocole de gestion des agressions et violences qui contraint la direction et la hiérarchie à protéger et soutenir sans préalable les personnels.
- Une délégation du Rectorat et de l'Inspection Académique viendra rencontrer les personnels pour discuter du règlement intérieur et décider des mesures à prendre ;
- Les remplacements des personnels absents sont à peu près effectués ;
- Un protocole d'accueil des remplaçants a été élaboré pour permettre aux personnels de prendre les classes le mieux possible ;
- Tous les personnels de l'EREA qui le souhaitent, pourront bénéficier d'une visite médicale par la médecine de prévention.

#### Rapport de visite

*FO vote contre – UNSA vote pour.*

**Le rapport de visite du CHSCTA présenté par l'administration n'a été rédigé que par elle-même et ne prend en compte aucun des propos tenus par les collègues entendus dans le cadre de cette visite.**

**Alors que FO avait finalement obtenu la tenue d'une réunion afin de rédiger un nouveau rapport avec les membres du CHSCT-A qui ont participé à la visite, l'UNSA a exigé de voter le rapport proposé par le Rectorat. Ainsi les préconisations qui, pour la grande majorité d'entre-elles, ne répondent pas aux demandes des personnels de l'Etablissement ont été validées. Merci qui ?**

**FO transmettra aux collègues de l'établissement son propre rapport ainsi que les préconisations que nous aurions souhaité voir adopter. Les personnels jugeront par eux-mêmes.**



### **Intervention d'Olivier Rochette désigné expert par la FNEC FP FO sur le point relatif à l'EREA de Brioude**

La situation à l'EREA de Brioude s'est fortement dégradée ces dernières semaines, les fiches STT écrites par les personnels récemment en témoignent. Cependant, il faut aussi revenir sur les 2 années scolaires précédentes pour comprendre pourquoi et comment on est arrivés là.

L'année scolaire 2019-2020 a été une année cruciale avec l'embauche d'AED pour suppléer les Professeurs des Ecoles spécialisés sur certaines de leurs missions éducatives. Dès lors le travail en équipe AED/PE s'est imposé auprès des élèves. Cependant en pratique devant élève, la posture d'un AED n'est pas la posture d'un enseignant. Le travail en équipe ne peut pallier le manque de formation des AED sur la prise en charge des adolescents à besoins éducatifs particuliers. Cette année scolaire a vu une baisse globale des exigences demandées aux élèves en terme d'attitude, de savoir être. D'autre part, l'enseignement à distance en raison de la crise sanitaire

s'est apparenté à une déscolarisation pour la plupart des élèves.

L'année scolaire 2020-2021 a commencé dans ce contexte de 5 mois et demi sans classe pour de nombreux élèves. Cette année a été marquée par des conditions de travail très difficiles, des enseignants en congé maladie non remplacés. Il y a eu cette année là, plus de 300 journées d'enseignants non remplacées. Un exemple avec la classe de 3<sup>e</sup> qui n'a eu français qu'un tiers de l'année. A partir de janvier et jusqu'à mai, l'EREA n'avait plus de directeur. Beaucoup de situations à régler sont restées en "stand by" entraînant des tensions. L'annonce de la visite du CHSCTA a été la bienvenue. Néanmoins on a d'abord annoncé aux personnels que seuls les membres du CA seraient entendus, puis la veille de la visite le 5 juillet que finalement il serait possible d'entendre d'autres personnels. Plusieurs collègues, à regret, n'ont pas pu s'organiser pour participer aux échanges.

Ce début d'année scolaire 2021-2022 a été marqué par des problèmes disciplinaires sévères à l'EREA. Des personnels sont en détresse, ils ne sentent pas le soutien de

leur hiérarchie. Un conseil de discipline pour "menace sur une enseignante" a rendu la sanction "exclusion définitive avec sursis". Cette enseignante qui dit avoir eu "la peur de sa vie" est confrontée à faire de nouveau classe avec cet élève. L'enquête pour DGI qui vient d'avoir lieu dans l'établissement est une bonne chose, les personnels ont besoin de réponses. Une enseignante d'EPS a elle aussi été victime de menace par un autre élève à la fin du cours juste avant midi. Les mesures prises au départ n'ont pas été à la hauteur pour reconforter, sécuriser cette collègue. Le même élève dans l'après-midi a été à l'origine d'une bagarre, il a fallu appeler les gendarmes. Une fiche SST relatant ces faits a été remplie par plusieurs collègues. De nombreux collègues disent être angoissés au travail, certains ont perdu le sommeil, une collègue veut contacter le médecin de prévention. Concernant la fiche STT qui alerte l'administration sur l'arrivée d'élèves en cours d'année, les personnels demandent à être informés des motifs des exclusions éventuelles d'autres établissements en particulier lorsqu'il s'agit de fait de violence ou de mœurs.



## **POINT RELATIF À LA SITUATION SANITAIRE**

### **LE MINISTRE ORGANISE LE CHAOS DANS LES ÉCOLES ET POURSUIT SON ENTREPRISE DE DESTRUCTION DES STATUTS ET DU DROIT À LA SCOLARISATION**

**La FNEC FP FO a une nouvelle fois porté au centre de ses revendications la question de la création de postes : postes d'enseignants pour le remplacement, postes de personnels de santé, poste d'AESH.**

Le Rectorat annonce la fermeture d'une poignée de classes pour cas de COVID dans l'Académie. Mais il oublie de signaler la fermeture de centaine de classes dans les écoles primaires (61 classes fermées le jeudi 2 décembre dans le 63), pas pour faute de COVID, mais par manque de remplaçants pour remplacer les personnels absents.

**La FNEC FP FO a dénoncé le nouveau protocole qui occasionne une pagaille invraisemblable dans les écoles.**

Ce protocole est irréalisable il occasionne une surcharge de travail impossible à tenir. Les directeurs, les adjoints, les AESH sont réquisitionnés pour contrôler le statut virologique des élèves et les trier au compte-goutte. La FNEC FP FO a rappelé que la **politique des tests doit être mise en œuvre** par les personnels soignants dont c'est le travail et orchestrée par l'ARS. Elle a dénoncé l'enfumage médiatique de Blanquer qui veut annoncer que les classes et les écoles restent ouvertes alors qu'il n'y a plus d'élèves dedans.

**La FNEC FP FO a démontré par des exemples précis la situation catastrophique dans laquelle sont placés les personnels.**

Elle a exposé les situations qui posent des problèmes de sécurité et pédagogiques (accueil perlé des élèves toute la journée), des problèmes de responsabilité (que faire des élèves laissés devant les écoles sans justificatif de test négatif), des problèmes de protection (les personnels sont placés en première ligne devant les familles pour leur annoncer que les élèves ne pourront être accueillis). La FNEC FP FO a dénoncé le transfert des responsabilités des IA-DASEN sur les personnels et l'absence de soutien de la hiérarchie qui renvoie systématiquement les collègues à une FAQ qui ne répond à aucune de leur demande.

**La FNEC FP FO a rappelé son exigence que soient réintégrés immédiatement tous les personnels suspendus dans une situation qui ne se prête pas à se priver du moindre personnel.**

La FNEC FP FO a dénoncé également les conséquences de la loi du 5 août sur les services en prenant l'exemple d'une circonscription où il n'y a plus de psychologue et où des dizaines d'enfants sont en attente des bilans psychologiques pour finaliser les dossiers qui permettront de bénéficier d'AESH par exemple. Suspendre un psy, c'est aujourd'hui irresponsable. Est-ce qu'on peut se priver aujourd'hui du moindre médecin ou du moindre infirmier ?

#### **Réponse du Rectorat**

Il reconnaît qu'il existe des difficultés mais ne peut apporter aucune réponse. Il indique que l'académie ne fait qu'appliquer les directives ministérielles. **Pour la FNEC FP FO, c'est bien le ministre qui est responsable du chaos dans les écoles !**

Face au chaos organisé dans les écoles, le **SNUDI-FO a écrit au Ministre pour exiger que tout soit mis en œuvre pour que les personnels puissent faire leur métier : enseigner !**

**POUR FO** : ce n'est pas d'un protocole sanitaire dont les personnels ont besoin, c'est la **création de tous les postes nécessaires, le respect des statuts et des missions** (les directeurs ou les enseignants n'ont pas à contrôler les tests des élèves, des personnels adaptés et compétents doivent être mobilisés à cet effet en lien avec les ARS), **l'arrêt des pressions** pour faire du téléenseignement et la double journée de travail, le respect **de l'obligation statutaire** de l'employeur de protection des agents.

**La FNEC FP FO a relayé la demande de paiement des heures effectuées par les infirmières de l'Éducation Nationale du Cantal au vaccinodrome d'AURILLAC dans le cadre de l'appel au volontariat lancé par le rectorat de Clermont-Ferrand.**

Les heures effectuées n'ont pas été réglées. La FNEC FP FO a exigé qu'elles soient rémunérées avant la fin de l'année.

**La FNEC FP FO a condamné cette situation : Le Ministère est prompt à suspendre les infirmiers non-vaccinés mais moins pressé pour rémunérer ceux qui ont fait des heures supplémentaires.**

### Réponse du Rectorat

La convention avec l'hôpital d'Aurillac devrait être signée dans les prochains jours, mais les fiches de paie ayant été effectuées, la rémunération ne pourra être faite avant janvier 2022. La FNEC FP FO a dénoncé une inadéquation avec les propos du Ministère qui a indiqué, que l'IA du Cantal aurait eu les assurances de l'établissement employeur que les collègues seraient rémunérées avant la fin de l'année 2021.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ISST

La FNEC FP FO a pris acte de plusieurs préconisations de l'Inspecteur Santé et Sécurité qui vont dans le sens de l'intérêt des personnels, comme par exemple :

- Prévoir un CHSCT extraordinaire lors de menace grave d'atteinte des personnels
- Faire une enquête du CHSCT compétent le plus rapidement possible pour les accidents graves ou mortels
- Faire une enquête systématique pour tout signalement de danger grave et imminent signalé par un membre d'un CHSCT
- Publier les avis et apporter une réponse dans les temps réglementaires des CHSCT (1 mois pour porter à connaissance et 2 mois pour répondre)
- Généraliser le recrutement d'infirmier du travail par département pour assurer la visite d'information et de prévention systématique sous protocole d'un médecin
- Faire un suivi des établissements et services impactés par le radon et l'amiante

**Or le Rectorat ne répond à aucune d'entre-elles, et ne semble rien vouloir mettre en place.**

**La FNEC FP FO a condamné le non-respect des obligations de l'employeur en termes de protection de la santé et de la sécurité des personnels. Elle a demandé que les lettres d'alerte de l'ISST soient systématiquement transmises aux représentants des personnels des CHSCT compétent et qu'un point sur les mesures prises par l'administration soit fait à chaque CHSCT.**

## RAPPORT DES MÉDECINS DE PRÉVENTION

**La FNEC FP FO a dénoncé la poursuite de la destruction de la médecine du travail.** Elle a **condamné la réforme du code du travail** (ordonnances Macron), la modification du décret 82-453 et le décret de mai 2020. Or même en substituant la visite médicale systématique tous les 5 ans par un entretien d'information réalisé par un infirmier du travail, le rectorat est toujours dans l'incapacité de respecter la réglementation.

**La FNEC FP FO s'inquiète du départ en retraite imminent d'un des médecins de prévention du Rectorat. Le Rectorat n'a donné aucun gage quant à son remplacement.**

Les médecins de prévention ont alerté sur un épuisement général des personnels dans l'ensemble des services. Il n'y a donc que le Ministre Blanquer pour dire que tout va bien !

**La FNEC FP FO exige l'arrêt des contre-réformes, la création immédiate de tous les postes nécessaires dans tous les services de l'Éducation Nationale pour améliorer les conditions de travail.**

## ENQUÊTE PAUL CONSTANS

FO est intervenu pour redire à l'Administration que cette enquête avait été réalisée bien trop tardivement événement le 3 Décembre 2020, enquête le Octobre 2021.

De plus l'employeur n'a pas respecté l'article 53 du décret 82-453 modifié qui prévoit une enquête le plus rapidement possible et sans qu'une délibération ou un vote ne soit nécessaire.

**FO a demandé en préconisation qu'une enquête soit réalisée le plus rapidement possible pour tous les accidents graves ou mortels.**

## FICHE DGI JOSEPH CONSTANT MURAT CANTAL

l'ISST s'est rendu dans cet établissement suite au dysfonctionnement de l'aspiration dans les ateliers bois.

Toutefois il n'est pas fait mention dans ce compte rendu des dangers encourus par les élèves et le personnel utilisant des machines dont la conformité ne peut être validée, en l'absence des documents.

Depuis plusieurs semaines il n'y a pas de cours dans l'atelier avec ses machines.

Les collègues s'interrogent sur les conditions de travail et l'avenir de ce lycée mis à mal par une diminution des capacités d'accueils, l'absence de travaux bâtimementaire et le peu d'investissement dans le parc de machines.

**La FNEC FP FO a demandé que le Rectorat intervienne auprès de la Région pour régler le problème de conformité des installations et que les cours puissent reprendre rapidement.**

## SUIVI DE L'ENQUÊTE CHAMALIÈRES

Les collègues de cet établissement sont dans l'attente d'un retour de l'Administration suite à l'événement dramatique survenu dans cet établissement.